

## "Du Plan Fouchet à l'Union des peuples européens" dans Luxemburger Wort (22 Décembre 1961)

**Légende:** Le 22 décembre 1961, le quotidien Luxemburger Wort se penche sur le déroulement des négociations intergouvernementales consacrées à l'examen du Plan Fouchet.

**Source:** Luxemburger Wort. für Wahrheit und Recht. 22.12.1961, n° 356; 114e année. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul. "Vom Plan Fouchet zur Union der Europäischen Völker", p. 1.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/du\\_plan\\_fouchet\\_a\\_l\\_union\\_des\\_peuples\\_europeens\\_dans\\_luxemburger\\_wort\\_22\\_decembre\\_1961-fr-a62cf90b-8509-4abo-8b70-5402do5baa2.html](http://www.cvce.eu/obj/du_plan_fouchet_a_l_union_des_peuples_europeens_dans_luxemburger_wort_22_decembre_1961-fr-a62cf90b-8509-4abo-8b70-5402do5baa2.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/07/2016

## Du Plan Fouchet à l'Union des peuples européens

Strasbourg, le 21 décembre 1961

Lorsque, avant hier soir, René Pleven, l'ancien Premier ministre français, a présenté à l'Assemblée parlementaire européenne son rapport sur la recommandation du Parlement relative au projet d'un traité instituant une union des peuples européens, on a pensé instinctivement à l'été 1954. À la fin du mois d'août, le parlement français avait repoussé la Communauté européenne de défense. Cela avait anéanti d'un seul coup les espoirs de prolonger politiquement la Communauté du charbon et de l'acier, c'est à dire de donner une superstructure politique à l'Europe des Six. Tous les travaux préliminaires – extrêmement nombreux et poussés – semblaient avoir été vains. À ce moment là, les perspectives étaient vraiment mauvaises pour l'Europe. Les Européens les plus fervents étaient en droit d'abandonner avec résignation leur lutte pour la bonne cause.

Mais on n'a pas tardé à prendre un nouveau départ convaincant. Les chefs de gouvernement et les ministres des affaires étrangères des cinq autres pays membres de la Communauté du charbon et de l'acier ne s'avouèrent pas vaincus. Ils inventèrent la relance par la voie économique. Et cette fois ci on n'en resta pas au stade du projet. L'Europe a pris un nouveau départ avec les traités de Rome. Même s'il lui manquait la force supranationale, cette nouvelle initiative avait l'avantage de viser loin sur le plan politique, dans la mesure où le traité de Rome non seulement établissait des règles strictes pour la création d'un marché commun, mais imposait aux gouvernements de vastes objectifs politiques (dans les domaines agricole, commercial et économique).

Enfin, il n'a pas fallu trop longtemps pour que l'on tente à nouveau sérieusement de créer une communauté politique. N'est il pas significatif que ce soit le gouvernement français qui en ait pris l'initiative? Comme il était désormais évident que la France en particulier n'était pas disposée à laisser les décisions de politique étrangère et de défense entre les mains d'une institution supranationale, il fallait se féliciter que le président de Gaulle s'efforce de trouver une autre voie, qui soit acceptable et qui permette de réaliser de façon pragmatique la coopération politique entre les peuples des Communautés européennes existantes. Au début, les autres États avaient quelques raisons d'être sceptiques. Il était impossible de dire avec certitude si le président français avait l'intention de réaliser l'unité européenne en complétant les Communautés existantes ou s'il voulait leur substituer une coopération politique intergouvernementale. Après que les autres gouvernements eurent fait comprendre clairement aux hommes d'État parisiens que la coopération politique ne pouvait être envisagée sous cette forme que si elle ne touchait pas aux Communautés existantes et avait effectivement pour but l'union politique ultérieure, la France a révisé sa conception initiale. L'ambassadeur Fouchet fut chargé d'élaborer un plan dans le sens souhaité par les Français, de l'analyser devant la Commission des hauts fonctionnaires instituée par les gouvernements et de ramener les différentes exigences à un dénominateur commun.

Ce qui est important, c'est que l'Assemblée parlementaire européenne ait eu l'occasion d'étudier l'avant projet de traité au sein de sa commission politique et de formuler des recommandations à son sujet. Entre temps, le projet Fouchet, auquel le gouvernement luxembourgeois a également fait des propositions précieuses, a été légèrement amélioré. Il est néanmoins important que le Parlement européen ait pu donner, pour la première fois, son avis à ce sujet. La principale modification proposée par le Parlement concerne la nomination d'un Secrétaire général indépendant de la Communauté politique, qui soit responsable devant le Parlement et qui puisse choisir librement ses collaborateurs. Sur le plan institutionnel, la Communauté se composerait ainsi, pour commencer, du Conseil de ministres, du Secrétaire général et de l'Assemblée parlementaire européenne. En vue du développement futur de la Communauté politique, le Parlement a souhaité en outre que l'on évite, dans la mesure du possible, de multiplier les partenariats européens. D'après ce que nous avons pu apprendre, les gouvernements semblent partager ce vœu. Nous espérons que la Communauté politique ne se fera plus attendre trop longtemps et que les États européens se présenteront le plus vite possible comme une unité de défense solide et adopteront aussi, dans leur propre intérêt et dans celui de la paix internationale, des positions communes en matière de politique étrangère. Il n'est pas exclu que cette coopération, à condition de se faire dans un esprit juste, mène un jour à l'instauration d'un exécutif européen, c'est à dire à une véritable union des peuples européens.